



La date limite de saisie des vœux pour un établissement après la 3^e est fixée au 27 mai 2024.

IL VOUS APPARTIENT DE COMPLETER LES VŒUX D'ORIENTATION DE VOTRE ENFANT A PARTIR DU LUNDI 6 MAI 2024

1^o : Vous devez vous rendre sur votre compte "EduConnect",

2^o : Vous devez vous connecter avec les codes **parents**

3^o : Vous devez :

- Cliquer sur [Mes services](#)
- Cliquer sur [Orientation](#)
- Saisir [vos choix d'orientation](#) pour la rentrée prochaine.



Vous formulez vos choix définitifs qui seront étudiés par le conseil de classe du troisième trimestre. Vous pourrez alors consulter les propositions émises par ce dernier et y répondre.

Vous pouvez avec votre enfant vous informer sur les établissements proposant les formations envisagées et conseillées par le conseil de classe en consultant les offres de formations après la 3^e dans le [service en ligne affectation](#) ↗ .

4° Vous devez choisir une ou plusieurs possibilités d'orientation parmi les suivantes :

- 2de générale et technologique
- 2de professionnelle
- 1re année de CAP

Le rang indique l'ordre de vos vœux

→ Rang 2

Les champs suivis d'une étoile sont obligatoires.

Veillez sélectionner une voie d'orientation : (*)

2de générale et technologique ou 2de STHR
STHR : Sciences et Technologies de l'Hôtellerie et de la Restauration

2de professionnelle

1re année de CAP

Annuler Valider

Ce n'est pas fini, il faut choisir le lycée demandé en cliquant sur l'onglet Affectation

Le dialogue d'orientation
Avec l'équipe pédagogique de l'établissement fréquenté, vous exprimez vos choix vers une voie générale ou professionnelle dans le service en ligne Orientation.

La demande d'affectation
Dans le service en ligne affectation, vous consultez les formations proposées par les établissements d'accueil et vous indiquez vos choix par ordre de préférence.

Poursuivre vers le service en ligne Affectation

Cliquez ici

5° : Vous devez **cliquer** ensuite sur **Affectation**

6° : L'écran ci-dessous apparaît : **cliquez** sur « Poursuivre vers le service en ligne Affectation »

7° : **Vous devez renseigner** la ou les formations professionnelles et les établissements demandés

MES LYCÉES DE SECTEUR
Vous envisagez un cursus en seconde générale et technologique ?

LES FORMATIONS PROFESSIONNELLES
Vous envisagez un cursus en seconde professionnelle ou une première année de CAP dans votre académie ?

Sous statut scolaire, les périodes de stages en entreprise donnent lieu à un versement d'allocation par l'Etat. En apprentissage, un salaire est versé.

Accédez aux offres de formation proposées dans Affelnet par les lycées, les CFA, les établissements maritimes et agricoles en France.

QUOI
formation, établissement ou mots-clés

OÙ
ville ou département

Exemple : cap cuisine

Exemple : nantes

RECHERCHER

Au moins un des deux champs « QUOI » et « OÙ » doit être renseigné.

Le service en ligne permet une **recherche par mots clés** dans deux champs distincts « **Quoi** » et « **Où** ». Il vous faut **renseigner au moins l'un des deux champs** pour lancer votre recherche de formation et d'établissement.

Où : permet une recherche de formation par ville ou par département

Quoi : permet de rechercher une formation, un établissement

Il est possible de n'indiquer qu'une partie du nom de la formation souhaitée

CHOISIR SON AFFECTATION
DEMANDER UNE FORMATION ET UN ÉTABLISSEMENT APRÈS LA 3^e

Au moins un des deux champs « QUOI » et « OÙ » doit être renseigné.

QUOI
formation, établissement ou mots-clés

OÙ
ville ou département

Exemple : cap cuisine

Exemple : nantes

Accédez aux offres de formation proposées dans Affelnet par les lycées, les CFA, les établissements maritimes et agricoles en France.

RECHERCHER

CALENDRIER 2023

CONSULTATION	DEMANDES	TRAITEMENT	RÉSULTAT
7 AVRIL à 14:00 AU 19 MAI à 12:00 Je consulte le calendrier 2023 à jour	9 MAI à 14:00 AU 20 MAI à 22:00 Je valide mes demandes d'affectation	31 MAI à 09:00 AU 27 JUIN à 14:25 Mes dossiers ent en cours de traitement	À PARTIR DU 27 JUIN à 14:00 Je consulte le résultat de mes demandes

L'application recherche les formations et/ou les établissements répondant à vos critères de sélection

Le bouton « **Ajouter à mes demandes** » permet de sélectionner la formation présentée.



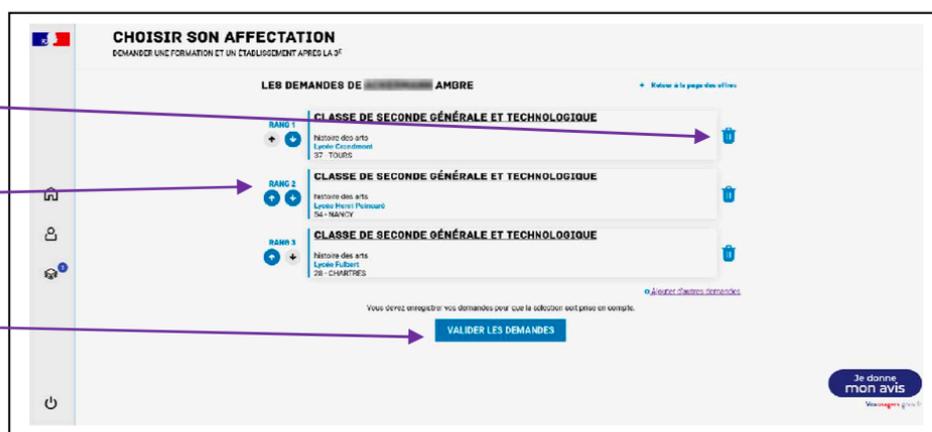
Lorsque la demande est ajoutée, l'icône « **Voir et valider les demandes** » apparaît. Cette dernière permet d'accéder à votre sélection de formation afin de **mettre dans l'ordre de préférence vos choix** (l'application traitant les demandes dans l'ordre retenu, il est important d'y réfléchir et de prendre contact avec le professeur principal si nécessaire) et de les **valider**.



Chaque demande peut être annulée.

L'ordre de préférence peut être modifié.

N'oubliez pas de valider vos choix.



ATTENTION

Le conseil de classe du deuxième semestre indiquera pour chaque voie d'orientation demandée son avis (favorable, réservé ou défavorable).

A l'issue du conseil de classe, vous devrez consulter l'avis du conseil de classe et en accuser réception.